



## PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 6 avril 2021

#### **Interdiction des ventes au déballage jusqu'au 3 mai 2021 inclus**

Au vu de la situation sanitaire et des dernières mesures gouvernementales, Josiane Chevalier, préfète du Bas-Rhin, a pris un arrêté préfectoral interdisant les ventes dites « ventes au déballage » dans le Bas-Rhin. Sont concernés ce qu'on appelle habituellement les vide-greniers, les foires aux puces, les braderies et les brocantes.

La circulation du virus est toujours très active dans notre département.

La concentration de personnes pouvant se réunir lors de manifestations de « ventes au déballage » en milieu ouvert et en milieu fermé rend difficile la mise en œuvre des gestes barrières.

Considérant également que le taux d'incidence dans le département du Bas-Rhin est de 305 pour 100 000 habitants au 4 avril 2021, que l'on dénombre fin mars 448 patients hospitalisés dont 95 en réanimation, la préfète du Bas-Rhin, Josiane Chevalier, a pris un arrêté pour interdire les ventes au déballage.

Ainsi, les vide-greniers, foires aux puces, braderies et brocantes, sont interdits sur l'ensemble du territoire du département du Bas-Rhin du 7 avril au 3 mai inclus.

#### **Contact presse**

Bruno IOSSIF  
Tél : 03 88 11 68 77  
Mél : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Préfecture du Bas-Rhin  
Tél : 03 88 21 67 68  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex  
@PrefetGrandEstBasRhin   
 @Prefet67